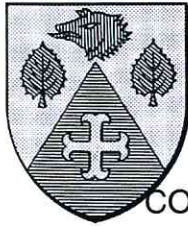


MAIRIE
DE
TRÉMOUILLE-SAINST-LOUP
PUY-DE-DÔME

Code Postal : 63810



COMMUNE DE **TREMOUILLE SAINT LOUP**

Téléphone : 04 73 22 21 31

Télécopie : 04 73 22 23 58

email : tremouillestloup@wanadoo.fr

Compte rendu de la séance du 18 décembre 2015
sous la présidence de Monsieur Bruno EYZAT (Maire)

Présents : Bruno EYZAT, Marie MONTEIL, Claude LAMART, Christine MARTIN, Henry VERGNE, Christelle GRAVIÈRE, Andre AUBERT, Stéphane LESTIEVENT, Elodie SERTILLANGE, Yannick COSTE

Excusés : Guy BOYER par Bruno EYZAT

Secrétaire de séance : Marie MONTEIL

ORDRE DU JOUR :

001 - Demande de classement de la commune parmi les communes sinistrées au titre de la sécheresse 2015

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conséquences pour la profession agricole de la sécheresse subie de mai à septembre 2015.

Suite aux estimations faites par les agriculteurs, la perte de rendement se situe au dessus de 30 %. Ces pertes compromettent l'équilibre de trésorerie dans les exploitations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de dégrèvement de Taxe Foncière Non Bâtie et demande que la commune soit déclarée sinistrée au titre des calamités agricoles.

002 - Désignation Référent communal ambroisie

Monsieur le Maire fait part du courrier émanant de l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne et l'arrêté préfectorale n° 12/01525 prescrivant la destruction obligatoire de l'Ambroisie dans le département du Puy-de-Dôme.

Il est demandé aux Communes du département de désigner un ou plusieurs référents ambroisie. Il peut être un agent communal ou un élu municipal. La nomination de référents ambroisie motivés et proches des administrés et du territoire est en effet un atout majeur de cette lutte. Celui-ci sera chargé du repérage des foyers d'ambroisie sur le territoire de la commune, de l'information et de la sensibilisation de la population et de la remontée d'informations au niveau départemental. Il veillera à l'élimination tant préventive que curative des plants d'ambroisie repérés, conformément à l'arrêté préfectoral à la lutte contre l'ambroisie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, désigne :

- Monsieur Bruno EYZAT, Maire ;
- Madame Marie MONTEIL, Adjointe au Maire ;
- Monsieur Claude LAMART, Adjoint au Maire.

003 - Réhabilitation Mairie et Salle Henri BOYER - Demande de subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la possibilité qui s'offre à la commune d'obtenir une subvention exceptionnelle pour les travaux de réhabilitation du bâtiment des Gîtes Ruraux auprès du Ministère de l'Intérieur dans le cadre de la réserve parlementaire.

Monsieur le Maire rappelle le programme de travaux pour la réhabilitation du bâtiment Mairie et Salle Henri BOYER pour un montant de 19 679.53 € HT suivant les devis établis par L'Entreprise ROUX Thierry à CROS, EURL DURIF à Bort Les Orgues et la SARL FERRIE à Bort Les Orgues.

Monsieur le Maire expose le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Investissement TTC : 23 293.74 €

Ministère de l'intérieur	5 000.00 €
Subvention Conseil Départemental 37 % du montant HT	7 282.00 €
Fonds de compensation de la TVA	3 821.10 €
Autofinancement et/ou Emprunt	7 190.64 €
TOTAL TTC	23 293.74€

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- 1/ approuve le projet et le plan de financement prévisionnel présenté par Monsieur le Maire ;
- 2/ sollicite l'aide financière du Ministère de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire et approuve le dossier de demande de subvention correspondant ;
- 3/ donne pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder à la dévolution des travaux et pour effectuer les actes de gestion nécessaires à leur réalisation complète.

004 - Questions diverses

1- Remplacement de l' Adjoint Technique

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal que Mme FALEIX Thérèse sera embauchée à compter du 1er janvier 2016 pour l'entretien des locaux de la commune et l'accueil des vacanciers aux gîtes pour une durée déterminée de 1 an.

2 - Repas des anciens de la commune

Le repas aura lieu le 9 janvier 2016. Mr et Mme Jean Louis BERTRAND à BAGNOLS ont été chargés de préparer le repas.

Séance levée à 21 h 30

Le Maire,
Bruno EYZAT

